Affectation de projet

Révision de la surveillance de la Liste des matières dangereuses (LMD) (nov.-19)

Cette affectation de projet contient les informations les plus importantes sur le projet. Pour plus d'informations sur le projet, veuillez contacter le responsable de projet (contacter les coordonnées ci-dessous).
Le projet sera réalisé conformément aux Procédures Opératoires Standard pour l'Elaboration de Standards et de Prix Minimum Fairtrade. Plus d'informations sur ces procédures peuvent être trouvées sur le site Internet

Raison et justification de la nécessité du projet :

La Liste des matières dangereuses Fairtrade (LMD) a été révisée et publiée en janvier 2018. Lors de la dernière révision, une nouvelle approche a été utilisée pour classifier les matériaux, ce qui a donné lieu à une liste révisée de matériaux.Cette liste comprend les matériaux qui sont « interdits» par Fairtrade (matériaux de liste rouge), les matériaux qui peuvent être utilisés dans des conditions restreintes (matériaux de liste orange) et les matériaux qui doivent être utilisés avec une extrême prudence (matériaux de liste jaune).

Après un an et demi de mise en œuvre, Fairtrade International (FI) surveille la mise en œuvre de la liste révisée, évalue l'expérience des producteurs sur l'interdiction progressive de l'utilisation de certains pesticides, et porte son attention sur l'existence de nouveaux moyens alternatifs pour la lutte antiparasitaire. De plus, FI révisera toute nouvelle information relative aux cadres réglementaires, aux pratiques et aux connaissances sur la toxicité et les dangers des pesticides depuis la publication de la LMD.

Évaluation des risques :

a) les réalités des producteurs dont la capacité financière et technique réelle à éliminer progressivement certains matériaux pourrait être limitée dans certains cas

Atténuation : Les réalités et les besoins des producteurs doivent faire l'objet d'une analyse des données, d'entrevues et de consultations des producteurs

b) Les attentes des consommateurs et de la société civile (qui ont des exigences de haut niveau en termes d'éradication des pesticides dans les produits Fairtrade) ne sont pas satisfaites

Atténuation :Les attentes des consommateurs doivent être correctement comprises et prises en compte, par un échange actif avec les Organisations Nationales Fairtrade, et Fairtrade doit communiquer correctement ses priorités et limites.

Événement marquant le Démarrage du Projet :

Publication de l'affectation du projet pour commentaires

Date de début du Projet :

Fin juin 2019

Événement marquant la fin du Projet :	**Date de fin du Projet :**
Publication de la Liste révisée des Matières Dangereuses Fairtrade	T2 2020

Ambitions et objectifs du Projet

Objectif : S'assurer que la LMD publiée en janvier 2018 réponde aux réalités des producteurs et aux attentes du marché.

Objectifs spécifiques :

- Examen et analyse des questions en suspens incluses dans le registre de surveillance de la LMD depuis sa publication
- Compréhension des défis des producteurs dans la mise en œuvre de la LMD
- Compréhension des attentes des consommateurs à l'égard de la LMD actuelle

Connexion avec la théorie du changement (ToC) :

Ce projet contribue à l'objectif de Fairtrade de favoriser des moyens de subsistance durables. En particulier, il contribue au bien-être et à la résilience des foyers des petits producteurs et des travailleurs. Aussi, à une durabilité environnementale plus importante et à la résilience au changement climatique.

Pour plus d'informations sur la ToC Fairtrade voir ce lien.

Portée du projet :

Le projet couvre toutes les régions, les produits et les acteurs de la première chaîne d'approvisionnement où la Liste des matières dangereuses Fairtrade s'applique.

Pour plus d'informations sur les Standards Fairtrade, cliquez sur ce lien.

Hors de portée du projet :

- Révision de la stratégie environnementale
- Révision des critères environnementaux ou des critères relatifs à l'utilisation de matières dangereuses

Planning du projet et information sur les possibilités d'y contribuer :

Cadrage : juillet 2019
Recherche et développement des propositions: août- octobre 2019
Phase de consultation : novembre-décembre 2019
Rédaction de la proposition finale: février, 2020
Décision du CS : mars, 2020
Publication : avril, 2020
Mise en œuvre : T2, 2020

Plus d'informations seront fournies à l'approche de la période de consultation sur notre site Internet. Si vous êtes identifiés comme des partenaires clés, vous recevrez une invitation à participer.

Processus de prise de décision :

La décision finale sera prise par le Comité des Standards (CS), un organisme composé de représentants des parties prenantes. Le CS visera à prendre une décision basée sur le consensus. Il peut reformuler la proposition finale si nécessaire pour parvenir à un consensus. Si un consensus ne peut être atteint, le CS aura recours au vote.

Propriétaire du projet (unité) : Gelkha Buitrago (Director Standards and Pricing)	**Responsable de projet (point de contact pour le projet) :** Oksana Forkutsa (Responsable de projet) o.forkutsa@fairtrade.net +49 (0) 228 949 23 204
Équipe de projet (unité) : **Membres de l'équipe des Standards et des Prix** : à confirmer **FLOCERT** : Juliana Wachtmeister **RPs** : Richard Kiprotich (ALE) Alfredo Bolaos / Joao Gasperini (CLAC) Manoj Sankethi, NAPP **ONFs** : Martin Schüller (FTG) Paul Belchi (MHF) Martin Blaser (MHCH) à confirmer (FTUK)	**Environnement du Projet** **(Groupes d'intervenants qui ne font pas partie de l'équipe du projet) :** - Organisations de producteurs certifiés (OPP, MS et CP) - Acteurs commerciaux certifiés - Chefs de produits mondiaux Fairtrade International - Groupe de travail sur les pesticides de ISEAL - Recherche et organismes d'experts sur les questions liées aux pesticides - ONFs - MEL - Acteurs de la société civile